

DÉPLIANT CONSEIL SUIVI BUDGÉTAIRE

Se mobiliser pour prévenir les situations de surendettement

Parce qu'aider les salariés en difficulté contribue à leur bien-être et plus globalement à la qualité de vie au travail, l'Udaf de la Vienne via son dispositif "Conseil Suivi Budgétaire" vous accompagne dans cette démarche.

Quels bénéfices ?

- Un accompagnement par une association experte dans le domaine
- Un suivi de vos salariés réalisé par une conseillère expérimentée
- Une image valorisée de votre entreprise qui se soucie du bien-être de ses salariés

Notre méthode

Via des entretiens la conseillère répond aux questions des collaborateurs en situation de difficultés financières, budgétaires ou de surendettement, et identifie les aides mobilisables. Elle peut également réaliser un diagnostic complet du budget et accompagner dans la durée, pour que les salariés trouvent des solutions et reviennent à une situation maîtrisée, mieux vécue. Des ateliers collectifs peuvent également être organisés.

Qui sommes-nous ?

L'union départementale des associations familiales de la Vienne est une association reconnue d'utilité publique (cf article L.211-7 du CASF) qui œuvre dans le domaine de la prévention et du traitement des difficultés financières et budgétaires depuis de nombreuses années. Association de consommateurs, l'Udaf est également l'institution officielle de défense des intérêts des 121 000 familles du département.

Les modalités

- Signature d'une convention pour formaliser notre partenariat : jour, horaire, nombre de suivis ...

Le coût

- Analyse de vos besoins pour vous faire une offre adaptée

Demande de prise de rendez-vous

Vous pouvez contacter notre pôle familles et accompagnement au 05 49 60 53 53

Intervention dans vos locaux

Assuré par une professionnelle diplômée, l'accompagnement peut être proposé sous forme :

- De rendez-vous individuels
- D'ateliers collectifs

Ce dépliant est édité par l'Udaf de la Vienne. Dernière version : août 2024.